



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04 DU 5 MAI 2025

Le 5 mai 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Nicole BRUEL, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Carl INCORVAIA, Pascale DUMAZET, Michèle DUCREUX, Muriel SPADA, Pascal GALONNET, Noélia SEGUIN, Marie-Claire GRANGE, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Ludovic MAGALHAES, Ludovic CEYTE, Bernadette PONSON, Louis BELLE, Ferat AKBAL.

Procurations : Madame Céline MONTAGNON à Monsieur Marc MONTEUX, Madame Leïla KHEBRARA à Madame Noélia SEGUIN, Madame Marie MONTET à Madame Nicole BRUEL, Monsieur Niyazi KARA à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Madame Mauricette MOINE à Monsieur Ludovic CEYTE, Monsieur Pascal CAMPEGGIA à Monsieur Louis BELLE.

Absent : Monsieur Baptiste PEPIN.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h03 et explique que celle-ci se déroulera en présence du public conformément aux dispositions en vigueur. De plus, la réunion est retransmise en direct sur le Facebook de la Commune et sera par ailleurs mise en ligne sur le site de la Ville.

Il souhaite faire un aparté pour évoquer un fait divers relayé au niveau national concernant la situation de M. Anthony ROLLAND, élu de Gauriaguet en Gironde, agressé par des jeunes alors qu'il tentait de mettre fin à un rodéo urbain. Il invite les élus de l'Assemblée à redoubler de prudence et à ne pas se substituer aux forces de l'ordre publique.

Puis, Monsieur Pierre-Julien MARRET est désigné comme secrétaire de séance. Celui-ci procède ensuite à l'appel, annonce les pouvoirs, constate le quorum.

Monsieur le Maire propose d'adopter les procès-verbaux des séances du 24 mars et 10 avril 2025. Aucune remarque n'étant formulée, ils sont de ce fait approuvés à l'unanimité.

Arrivée de Mme BOIS à 19 H09

01/04 – Budget Commune – Compte Financier Unique 2024

Madame DUCREUX explique en premier lieu que le Compte Financier Unique se substitue aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui est établi par la commune et le compte de gestion qui est établi par le comptable public.

Puis, elle procède à une présentation détaillée et pédagogique des comptes pour chaque section en recettes et dépenses sur la base d'une présentation powerpoint.

Sortie de Mme FABRE de 19h34 à 19h35

Madame DUCREUX rappelle que sont présentées sur le powerpoint, uniquement les écritures réelles (c'est-à-dire réellement encaissées), n'y figurent pas les écritures d'ordre qui se compensent entre elles. Il en sera de même pour la présentation des dépenses réelles par fonction.

Elle interroge régulièrement l'Assemblée afin de répondre à d'éventuelles questions sur les éléments projetés et explicités.

Monsieur CEYTE demande des explications concernant les travaux rue Hélène Boucher et notamment leur financement.

Madame DUCREUX répond qu'il avait été prévu une enveloppe budgétaire et SEM devrait nous accorder un financement via un emprunt dont les échéances seront prélevées directement sur notre attribution de compensation.

Monsieur CEYTE demande si ce montage financier est en défaveur des finances de la Commune et souhaite avoir des précisions sur les fonds de concours.

Madame DUCREUX indique qu'il est judicieux de procéder ainsi car les paiements seront étalés sur plusieurs années. Elle explique que les fonds de concours sont des montants versés à SEM qui détient la compétence voirie pour des travaux exécutés sur la Commune.

Monsieur le Maire confirme l'utilisation d'un nouveau dispositif pour ces travaux et un report des sommes engagées en 2024 sur 2025. Le montage n'est donc pas défavorable à la commune.

Il est précisé que ce dossier a été présenté lors de la réunion du groupe de travail municipal « Finances – Personnel » qui s'est tenue le 29 avril 2025.

Puis, conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire quitte la salle, Monsieur Marc MONTEUX, en sa qualité de premier adjoint, préside la séance pendant l'exercice du vote du compte financier unique qui est établi comme suit :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement, pour un total de :
 - en recettes : 25 231 473.10 €
 - en dépenses : 22 954 654.79 €
- Par chapitre et détail par opération pour la section d'investissement, pour un total de :
 - en recettes : 10 849 169.37 €
 - en dépenses : 7 821 417.11 €

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,
soit par 22 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap)***

02/04 – Budget Commune – Affectation du résultat 2024

Madame DUCREUX, après avoir rappelé que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 3 998 075,19 €, présente les propositions d'affectation de ce résultat. Elle indique que, conformément aux obligations réglementaires, une première affectation sera opérée au compte 1068 à hauteur de 564 601,85 € afin de couvrir le besoin de financement des investissements. Le solde disponible, soit 3 433 473,34 €, sera inscrit au compte 002 en section de fonctionnement.

Il est précisé que ce dossier a été présenté lors de la réunion du groupe de travail municipal « Finances – Personnel » qui s'est tenue le 29 avril 2025.

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,
soit par 23 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap)***

03/04 – Budget Commune - Budget Supplémentaire 2025

Monsieur MONTEUX expose que le budget supplémentaire 2025 permet d'ajuster les crédits votés au budget primitif 2025 et d'effectuer la reprise des résultats de clôture au 31 décembre 2024.

Il énumère les différentes propositions et apporte les informations nécessaires à leur compréhension. Ainsi, ont été inscrits notamment dans les tableaux projetés, le million d'euros de recette évoqué lors du précédent Conseil municipal, des réajustements relatifs à la Mission Locale du Forez, au CHU, un montant estimé à 100 000 € pour le remboursement d'assurance des dégâts liés à la crue, le dispositif de lissage conjoncturel estimé à 250 000 €, une provision de 150 000 € pour couvrir une éventuelle hausse des cotisations de retraite, 100 000 € pour des dépenses en fibre optique noire, ...

Il fait de même pour les dépenses et recettes d'investissement. Sont indiquées, notamment, des avances remboursables sur les budgets annexes et l'inscription des montants des crédits de paiements des autorisations de programmes, un montant de 300 000 € dédié à la reprise des cheminements des bords de Loire.

Monsieur CEYTE relève qu'il est prévu 500 000 € pour l'éclairage public alors que Madame DUCREUX a indiqué que l'opération était finie.

Monsieur MONTEUX confirme qu'elle est bien terminée et que la somme inscrite correspond à des décaissements dans le cadre des crédits de paiement. Les travaux relatifs à la partie éclairage public sont bien terminés.

Monsieur CEYTE sollicite des informations sur les actes de vandalisme opérés sur le bâtiment DREVET.

Madame DUMAZET explique qu'à l'automne dernier, des boules de pétanque ont été jetées sur la façade du bâtiment entraînant la casse de plusieurs vitres. Des panneaux en bois ont été installés à titre provisoire. A présent, des travaux de réparation sont prévus, avec une réduction de la surface vitrée, le secteur étant particulièrement exposé à ce type de dégradations.

Monsieur CEYTE demande si on a pu identifier les auteurs.

Madame DUMAZET répond que cela n'a pas été possible malgré la présence de caméra de vidéosurveillance.

Il est précisé que ce dossier a été présenté lors de la réunion du groupe de travail municipal « Finances – Personnel » qui s'est tenue le 29 avril 2025.

Monsieur le Maire propose d'approuver le budget supplémentaire 2025 comme suit :

- o Pour la section de fonctionnement
 - Le montant des recettes à 4 562 000.00 €
 - Le montant des dépenses à 4 562 000.00 €
- o Pour la section d'investissement
 - Le montant des recettes à 5 700 000.00€
 - Le montant des dépenses à 5 700 000.00 €

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,
soit par 23 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap)**

04/04 - Autorisations de Programme et Crédits de Paiement Actualisation

Monsieur MONTEUX rappelle qu'à chaque étape du processus budgétaire, les montants alloués aux crédits de paiement font l'objet d'une réévaluation, en fonction des paiements reportés ou des retards constatés dans l'exécution des travaux.

Il précise par ailleurs qu'aucune modification n'a été apportée aux autorisations de programme, à l'exception de celle relative au groupe scolaire de Bouthéon, pour laquelle le montant de 200 000 € non utilisé sera dédié au chauffage comme mentionné dans le budget supplémentaire.

Il est précisé que ce dossier a été présenté lors de la réunion du groupe de travail municipal « Finances – Personnel » qui s'est tenue le 29 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité

05/04 – Budget annexe Parc des Forges – Compte Financier Unique 2024

Madame DUCREUX, après avoir rappelé l'historique du dossier, indique qu'en 2024 la Commune a procédé au rachat des terrains dépollués auprès d'EPORA et a opéré un échange de terrains avec SOGRAMA.

Puis elle annonce les montants inscrits au Compte Financier Unique comme suit :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement, pour un total de :
 - en recettes : 93 482.39 €
 - en dépenses : 93 481.97 €
- Par chapitre et par opération pour la section d'investissement, pour un total de :
 - en recettes : 868 481.97 €
 - en dépenses : 1 917 777.90 €

Il est précisé que ce dossier a été présenté lors de la réunion du groupe de travail municipal « Finances – Personnel » qui s'est tenue le 29 avril 2025.

Enfin, conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire quitte la salle, Monsieur Marc MONTEUX, en sa qualité de premier adjoint, préside la séance pendant l'exercice du vote du compte financier unique et invite les conseillers municipaux à se prononcer.

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,
soit par 22 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap)***

06/04 – Budget Annexe Parc des Forges – Affectation du résultat 2024

Madame DUCREUX explique qu'il n'y a pas d'affectation obligatoire et propose donc d'affecter le résultat s'élevant à 21 277.98 € au compte 002 recettes de fonctionnement.

Il est précisé que ce dossier a été présenté lors de la réunion du groupe de travail municipal « Finances – Personnel » qui s'est tenue le 29 avril 2025.

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,
soit par 23 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap)***

07/04 - Budget annexe Parc des Forges – Budget Supplémentaire 2025

Monsieur MONTEUX propose de reporter le résultat dans le compte « honoraires ». De plus, seront affectés 433 095.43 € pour l'aménagement du site du Parc des Forges.

Monsieur CEYTE souhaite savoir comment a été déterminé ce montant des dépenses d'investissement et s'il résulte d'une négociation avec Cap Métropole.

Monsieur MONTEUX lui répond que ce montant sera fixé dans le cadre de l'élaboration du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL), en concertation avec le concédant. Il précise qu'il correspond aux aménagements transitoires qui seront réalisés afin de permettre l'ouverture et l'utilisation du parc par le public dès cet été.

Il est précisé que ce dossier a été présenté lors de la réunion du groupe de travail municipal « Finances – Personnel » qui s'est tenue le 29 avril 2025.

Monsieur le Maire propose d'approuver le budget supplémentaire 2025 du Parc des Forges comme suit :

- o Pour la section de fonctionnement
 - Le montant des recettes à 21 277.98 €
 - Le montant des dépenses à 21 277.98 €
- o Pour la section d'investissement
 - Le montant des recettes à 447 825.15 €
 - Le montant des dépenses à 447 825.15 €

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,
soit par 23 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap)***

08/04 – Budget annexe Gendarmerie des Terrasses Compte Financier Unique 2024

Madame DUCREUX rappelle que ce budget a été institué en octobre 2024 afin d'individualiser les coûts liés à la gendarmerie et d'en assurer une gestion spécifique et distincte.

Elle poursuit en indiquant les montants inscrits au Compte Financier Unique de la Gendarmerie des Terrasses 2024, comme suit :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement, pour un total de :
 - en recettes : 0.00 €
 - en dépenses : 0.00 €
- Par chapitre et par opération pour la section d'investissement, pour un total de :
 - en recettes : 5 945 104.00 €
 - en dépenses : 0.00 €

Monsieur CEYTE questionne sur les éventuelles remarques faites par les Gendarmes depuis leur installation dans les nouveaux locaux.

Monsieur le Maire indique que les retours sont très positifs, soulignant une hausse conséquente des demandes de mutation vers la commune d'Andrézieux-Bouthéon. Il annonce par ailleurs qu'une inauguration officielle des locaux se déroulera à la fin du mois de mai. Il précise également que les gendarmes s'acquittent désormais de leurs loyers.

Il est précisé que ce dossier a été présenté lors de la réunion du groupe de travail municipal « Finances – Personnel » qui s'est tenue le 29 avril 2025.

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire quitte la salle, Monsieur Marc MONTEUX, en sa qualité de premier adjoint, préside la séance pendant l'exercice du vote du compte financier unique et invite les conseillers municipaux à se prononcer.

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,
soit par 22 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap)***

09/04 – Budget annexe Gendarmerie des Terrasses Budget Supplémentaire 2025

Monsieur MONTEUX présente l'ensemble des propositions d'inscription de dépenses et de recettes nécessaires à ce budget.

Il propose d'établir le Budget Supplémentaire 2025, comme suit :

- Pour la section de fonctionnement
 - Le montant des recettes à 29 000.00 €
 - Le montant des dépenses à 29 000.00 €
- Pour la section d'investissement
 - Le montant des recettes à 6 446 656.00 €
 - Le montant des dépenses à 6 446 656.00 €

Il est précisé que ce dossier a été présenté lors de la réunion du groupe de travail municipal « Finances – Personnel » qui s'est tenue le 29 avril 2025.

Monsieur CEYTE demande si le Compte Financier Unique est bien qu'une expérimentation faite sur Andrézieux-Bouthéon et si ce nouveau dispositif a engendré une charge de travail plus conséquente pour le personnel comptable.

Monsieur le Maire indique que l'instauration du CFU s'inscrit dans le cadre d'une réforme nationale et sera donc pérenne.

Madame DUCREUX fait remarquer que sa mise en œuvre ne s'est pas déroulée sans quelques petites difficultés techniques liées notamment au logiciel comptable.

Monsieur le Maire remercie tous les acteurs (chefs de service, agents, élus) ayant contribué à l'élaboration de ces documents financiers ainsi que les élus ayant participé aux échanges lors de la réunion du groupe « finances et personnel ». Il rappelle que les maquettes budgétaires des compte financiers uniques et des budgets supplémentaires ont été adressées à l'ensemble des élus du Conseil Municipal.

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,
soit par 23 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap)***

10/04 - Bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2024

Monsieur MONTEUX commente les deux tableaux projetés, lesquels récapitulent les opérations d'acquisition et de cession réalisées au cours de l'exercice écoulé. Il annonce, par ailleurs, que la cession des locaux de l'Espace Fourneyron à la société Financière PONCET devrait être formalisée par la signature de l'acte avant la fin du mois de mai.

Le Conseil Municipal en prend acte

11/04 - Recherche de cofinancement pour la mise en œuvre du Projet de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour du Groupe Scolaire Louis Pasteur

Monsieur MONTEUX rappelle que la Commune souhaite mener à bien un projet de réaménagement des cours d'école des quatre groupes scolaires publics. Il précise que, dans un premier temps, les travaux porteront sur la désimperméabilisation et la végétalisation des cours des écoles Victor Hugo et Louis Pasteur. Il présente les coûts estimés pour chaque établissement ainsi que les entités sollicitées en vue de l'obtention de financements.

Monsieur CEYTE s'enquiert de la participation du Conseil Municipal des Enfants à l'élaboration de ce projet.

Monsieur le Maire confirme que les élèves, tout comme les équipes enseignantes, ont été sollicités dans le cadre de l'élaboration du cahier des charges de ce projet.

Adoptée à l'unanimité

12/04 - Recherche de cofinancements pour la mise en œuvre du programme pluriannuel de réfection de l'étanchéité et de l'isolation en toiture de bâtiments municipaux (Phase 1)

Monsieur MONTEUX indique que la Commune envisage d'engager une première phase de travaux portant sur la réfection de l'étanchéité et des toitures de trois équipements sportifs : le Tennis Club Andrézieux-Bouthéon (TCAB), le gymnase du Lycée et le gymnase Lacoste. Il précise que des dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin de financer partiellement ces opérations.

Monsieur CEYTE signale que la surface des terrains de padel présente des signes de dégradation et mentionne un dysfonctionnement du système de contrôle d'accès à ces installations.

Monsieur le Maire souligne que ces terrains rencontrent un vif succès et, de ce fait, sont particulièrement sollicités.

Madame DUMAZET informe que des travaux sont programmés courant mai pour remédier à ces désordres.

Monsieur MARRET ajoute que ces interventions ont été évoquées au sein du groupe de travail « Sport, Santé et Loisirs ».

Monsieur BELLE interroge sur l'existence d'un plan alternatif dans l'hypothèse où les subventions sollicitées ne seraient pas accordées.

Monsieur le Maire répond que, dans un tel cas, les dépenses seraient soit reportées, soit financées au détriment d'un autre projet. Il précise que le gymnase des Bullieux ne figure pas parmi les priorités actuelles, des travaux d'urgence ayant déjà été réalisés, et que l'avenir de ce bâtiment reste à ce jour indéterminé.

Adoptée à l'unanimité

13/04 - Fixation des effectifs et création des emplois Modification du tableau des effectifs

Monsieur MONTEUX indique les suppressions et les créations de postes proposées au 1^{er} juin 2025, comme suit :

- Suppression d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Création de deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- Suppression de deux postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28/35^{ème}
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise
- Création de trois postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- Suppression de trois postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 12/35^{ème}
- Création de deux postes d'adjoint technique
- Suppression d'un d'ATSEM principale de 1^{ère} classe
- Création d'un poste d'agent social territorial principal de 1^{ère} classe
- Suppression de deux postes d'agent social territorial principal de 2^{ème} classe
- Suppression d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale
- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe
- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 7.75/35^{ème}
- Suppression d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe
- Création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe
- Suppression d'un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe
- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Il précise que le Comité Social Territorial, réuni le 17 avril 2025, a remis un avis favorable sur ces modifications. Celles-ci ont également été abordées lors de la réunion du groupe de travail municipal « Finances – Personnel » qui s'est tenue le 29 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité

14/04 - Mission Locale du Forez - Convention partenariale et financière 2025

Monsieur INCORVAIA indique que la Mission Locale du Forez, qui accompagne les jeunes dans leur insertion professionnelle au sein du FORUM, s'apprête à transférer ses bureaux dans le Centre d'aide à l'emploi actuellement en cours d'aménagement. Il rappelle les engagements respectifs des parties tels que définis dans la convention, notamment la cotisation annuelle de droit commun fixée à 1 € par habitant, ainsi qu'une cotisation complémentaire de 0,50 € par habitant, liée à la présence d'une antenne locale sur le territoire communal.

Monsieur CEYTE s'interroge sur l'existence de conventions similaires signées par les communes voisines.

Monsieur INCORVAIA confirme que l'ensemble des communes concernées s'acquittent de cotisations comparables.

Monsieur BELLE s'interroge sur la pertinence des deux cotisations indexées sur le nombre d'habitants. Il se demande si ces contributions n'auraient pas davantage dû être calculées en fonction du nombre de personnes en recherche d'emploi, et si la base forfaitaire de 1 € par habitant a été fixée à l'initiative de la Commune.

Monsieur INCORVAIA explique qu'il s'agit d'un prix moyen du marché par habitant, établi en cohérence avec les autres communes.

Adoptée à l'unanimité

15/04 - SEM - Composition du conseil métropolitain suite au renouvellement général des conseils municipaux

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux, le Préfet de la Loire devra prendre un arrêté avant le 31 octobre 2025 afin de fixer la répartition des sièges entre les communes membres de Saint-Étienne Métropole (SEM).

Il expose les deux modalités prévues pour cette répartition : l'application des dispositions de droit commun et la conclusion d'un accord local. Il précise que l'ensemble des communes membres de SEM sont invitées à se prononcer par délibération sur ce sujet.

Il présente ensuite en détail la proposition de répartition formulée par Saint-Étienne Métropole, laquelle prévoit :

- 80 sièges répartis selon la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne,
- 32 sièges attribués de droit, afin de garantir la représentation des communes les moins peuplées,
- 11 sièges supplémentaires, issus d'un accord local, destinés à être attribués aux 11 communes actuellement représentées par un seul siège.

Il précise que la Ville d'Andrézieux-Bouthéon conservera l'attribution de deux sièges au sein du conseil métropolitain. Il rappelle également que les conseillers métropolitains sont élus par le biais du fléchage lors du scrutin municipal.

Monsieur BELLE partage une réflexion personnelle. Il met en parallèle le nombre élevé de conseillers métropolitains, leur assiduité aux assemblées et la réduction de leurs frais possible s'ils étaient moins nombreux.

Monsieur le Maire lui répond que, bien que certains conseillers puissent être absents aux séances pour des raisons professionnelles ou personnelles, ils n'en demeurent pas moins investis dans les groupes de travail, les réunions de l'exécutif et autres instances de concertation.

Madame BRUEL, conseillère communautaire, complète en précisant que, tout comme les conseillers municipaux, les élus métropolitains ont la possibilité de se faire représenter.

Monsieur BELLE tient à préciser que son propos ne visait en aucun cas à remettre en cause l'engagement des élus, mais à interroger la pertinence de l'ajout de onze membres supplémentaires.

Monsieur le Maire conclut en exprimant sa propre réserve sur la représentation de la Ville de Saint-Étienne, qui compte à elle seule 42 élus, soit près d'un tiers de l'assemblée métropolitaine.

Adoptée à l'unanimité

16/04 – Autorisation de signer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation d'un centre d'aide à l'emploi

Madame DUMAZET revient sur le projet de création d'un Centre d'aide à l'emploi dans les locaux de l'ancienne gendarmerie, situés au 44 rue Molière, visant à regrouper quatre associations, comme évoqué précédemment au cours de la séance. Elle précise que les travaux nécessitent le dépôt d'un permis de construire. L'opération, dont le coût est estimé à environ 150 000 € hors taxes, sera lancée au cours du second semestre 2025 et devrait s'étendre sur une durée de trois mois.

Monsieur CEYTE s'interroge sur les modalités financières de mise à disposition des locaux.

Madame DUMAZET répond que des loyers minorés seront appliqués, dans le cadre de conventions spécifiques.

Monsieur INCORVAIA ajoute que certains accords pourront prévoir des exonérations partielles, voire totales, selon les situations.

Adoptée à l'unanimité

17/04 – Chantiers éducatifs 2025

Madame MONTAGNON, étant absente, est remplacée par Madame BRUEL pour la présentation de ce dossier.

Madame BRUEL rappelle les objectifs du dispositif et annonce que, pour l'année 2025, un total de 1 397 heures sera financé à parts égales par la Commune et par le Département de la Loire, représentant une enveloppe globale de 27 660,60 €. Elle précise que les chantiers éducatifs se déclinent en trois formules : individuels, collectifs et été, et s'adressent soit à des jeunes en difficulté orientés par prescription, soit à des jeunes inscrits en candidat libre. Elle souligne qu'une inscription préalable sur la plateforme de l'inclusion est requise pour pouvoir participer.

Elle indique qu'en 2024, 52 jeunes ont pris part aux différents chantiers, et que les candidatures pour l'année en cours sont ouvertes jusqu'au 30 mai 2025.

Monsieur le Maire souligne que, compte tenu de la diminution du nombre d'heures financées, le nombre de participants sera nécessairement revu à la baisse. Il en profite pour adresser ses remerciements à l'ensemble des encadrants mobilisés dans le cadre de ce dispositif.

Monsieur BELLE demande si les postes sont pourvus facilement.

Madame BRUEL répond que la demande est globalement équivalente à l'offre.

Monsieur le Maire précise qu'il y a quelques années, la demande était telle qu'il fallait refuser des candidatures. Désormais, le recours à un prescripteur a permis de réguler l'affluence.

Il annonce que Madame BRUEL ne participera pas à ce vote car elle siège également au Département de la Loire.

Adoptée à l'unanimité

18/04 – AXIONE – Convention relative à la mise à disposition de fibres optiques noires

Monsieur le Maire informe qu'un réseau de fibre noire fermé a été déployé, avec le concours du SIEL, afin d'interconnecter les bâtiments municipaux et les dispositifs de vidéoprotection de la Ville. Il souligne qu'il est impératif de sécuriser ce réseau face aux risques croissants de cyberattaques.

Dans cette optique, il propose de valider la proposition formulée par la société AXIONE, laquelle prévoit la prise en charge de la gestion du réseau incluant la maintenance, les réparations, ainsi que l'accès au réseau pour les futurs équipements.

Il précise qu'une participation financière de 80 660 € HT sera versée en une fois pour 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

19/04 – Convention relative à la gestion des archives municipales avec le Centre de Gestion de la Loire

Monsieur MONTEUX indique que, depuis plusieurs années, la Commune bénéficie de l'accompagnement du Centre de gestion pour assurer une gestion optimale de ses archives communales. Il précise que la collectivité souhaite renouveler la convention jusqu'à la fin de l'année 2027, afin de continuer à bénéficier de l'expertise d'un archiviste, présent dans les locaux municipaux durant 18 journées, pour un coût raisonnable.

Monsieur BELLE s'interroge sur les modalités ayant permis de déterminer le volume horaire alloué.

Monsieur MONTEUX répond que ce volume a été défini par analogie avec des situations similaires observées dans d'autres collectivités.

Adoptée à l'unanimité

Informations diverses

A – Présentation du règlement intérieur du « séjour ados 12/15 ans » au Pradet proposé par Sports'Vacances du lundi 30 juin au 2 juillet 2025.
Le règlement a été transmis par voie dématérialisée.

B - Décisions prises par délégation du Conseil Municipal
(Cf. articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

I - Dans le domaine des marchés à procédure adaptée

Toutes ces décisions ont fait l'objet des mesures de publicité réglementaires et sont consultables à la Direction Générale et lors de la réunion du Conseil Municipal.

II – Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Transactions visant des cessions immobilières

Sont listées les DIA n° 2025-28 à la DIA n° 2025-49 et exceptées les DIA n° 2025-30-38-39-42-47.

Transactions visant des fonds de commerce

Est listée la DIA n° C0001.

III – Dans les autres domaines

Date	Objet
2025-018 24/03/2025	Mise à disposition de locaux situés au 1er étage du Dojo, sis 4 rue Colette, au profit du Comité Départemental de la Loire, pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2025 moyennant une redevance mensuelle de 455 €, charges locatives comprises.
2025-019 19/03/2024	Sollicitation d'une subvention, auprès du Département de la Loire, dans le cadre de l'Appel à Partenariat 2025 « Milieux naturels », pour un montant de 30 496 €, pour lutter contre la propagation de la Jussie.
2025-020 22/04/2025	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des locaux du Forum au profit de la Mission Locale du Forez modifiant les conditions financières.
2025-021 24/03/2025	Autorisation permanente et générale de poursuites donnée au comptable public pour la mise en œuvre de procédures de poursuites nécessaires pour le recouvrement de l'ensemble des produits de la Ville jusqu'à révocation par le Conseil Municipal.
2025-022 24/03/2025	Renouvellement d'un bail commercial pour le bureau de tabac situé rue Fernand Bonis au profit de M. et Mme Festivi, à compter du 31 octobre 2024 pour une durée de 9 ans, moyennant un loyer mensuel de 569,98 €, hors charges locatives (annule et remplace décision n° 16).
2025-023 22/04/2025	Sollicitation d'une subvention auprès de la Région AuRA d'un montant de 350 000 € dans le cadre du Programme pluriannuel de réfection de l'étanchéité et de l'isolation en toiture de bâtiments municipaux (Phase 1).
2025-024 27/03/2025	Exécution budgétaire - budget principal 2025 - virement de crédit n° 2
2025-025 27/03/2025	Contrat de cession à titre gratuit relatif à la récupération d'un coffre-fort appartenant à la Poste.
2025-026 8/04/2025	Sollicitation d'une subvention auprès de la Région AuRA d'un montant total de 1 175 €, dans le cadre du programme « Sécuriser ma Commune par l'acquisition et l'installation d'équipements adaptés ».
2025-027 8/04/2025	Vente de 900 kilogrammes de ferraille auprès de la Société PURFER, sise La Talaudière, pour un montant total de 159,00 €.
2025-028 15/04/2025	Signature d'un marché relatif à l'extension du Système Sécurité Incendie pour le Théâtre du Parc, pour un montant de 14 942 € HT, passé avec l'entreprise Dousson.
2025-029 15/04/2025	Signature d'un marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation du chauffage du Groupe Scolaire Victor Hugo, pour un montant de 9 600 € HT, passé avec l'entreprise BEBC.
2025-030 15/04/2025	Signature d'un marché relatif à la sollicitation d'un programmiste pour la réorganisation et le développement du Centre Technique Municipal, pour un montant de 24 982 € HT, passé avec l'entreprise Archigram.
2025-031 15/04/2025	Signature d'un marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'amélioration du terrain annexe synthétique du stade Roger Baudras, pour un montant de 14 800 € HT, passé avec la société B Ingénierie.
2025-032 17/04/2025	Modification de la régie du Château de Bouthéon afin de mettre à jour les produits à encaisser ainsi que les modes de paiements.
2025-033 17/04/2025	Modification de la sous-régie de l'Aventure du Train afin de mettre à jour les modes de paiements ainsi que le montant maximum de l'encaisse.
2025-034 22/04/2025	Bail au profit de l'Etat, relatif à la mise à disposition de la nouvelle caserne de gendarmerie situé ZAC des Terrasses à compter du 1er janvier 2025 pour une durée de 9 ans, moyennant un loyer annuel initial de 419 918,52 € TTC (Soit 349 932,10 € HT), hors charges locatives récupérables.

Questions orales posées en fin du conseil par le groupe Changeons de Cap

M. CEYTE, au nom de son groupe, pose les deux questions suivantes :

1/ SCABB

Le 4 avril 2025, vous avez écrit un communiqué de presse sur le projet SCABB ; vous déclariez que les dirigeants avaient changé d'optique en précisant qu'Andrézieux Bouthéon n'étaient plus une solution pour la formation sur notre commune mais qu'ils comptaient se recentrer sur un lieu unique à savoir St Chamond.

Ce nouveau projet a été tenu secret auprès de la municipalité d'Andrézieux-Bouthéon mais pas auprès de la municipalité de St Chamond, alors même qu'un de vos conseiller municipal est le directeur sportif du SCABB ;

D'autre part AB donne 165 KE de subvention au SCABB, alors que St Chamond donne 75KE

Quel est votre sentiment sur toutes ses tractations pour lesquels vous n'étiez pas informées ?

Comment expliquez-vous alors même que le projet est centré sur St Chamond, notre commune donne une subvention égale à 220% de celle de St Chamond ?

Comment la majorité voit l'avenir de cette union ?

L'expérience de l'UPAB entre l'union de l'ABLS et la Pontoise tristement arrêtée en 2015 n'est-elle pas un recommencement avec le SCABB selon vous ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARRET afin qu'il apporte des éléments de réponse.

Monsieur MARRET indique que cette question a été abordée au sein du groupe de travail « Sport, Santé et Loisirs ». Il rappelle que le SCABB constitue une structure à vocation métropolitaine, dont l'objectif affiché est d'accéder à la Betclic Élite. Il souligne que le SCABB porte non seulement un projet sportif ambitieux, mais également un projet économique structuré autour de l'univers du basket-ball. Il précise que la volonté de la Commune était de préserver l'ABLS, reconnu pour son rôle essentiel en tant que club formateur.

Plusieurs échanges ont eu lieu entre le club et la municipalité, à l'issue desquels des locaux ont été proposés par la Ville sur la base de différentes hypothèses de montages juridiques et financiers. Toutefois, les dirigeants ont opté pour une autre solution et, le 3 avril dernier, ont présenté leur projet intitulé « L'Union sacrée », qui intègre également un volet immobilier sous l'appellation SCABB Valley.

Monsieur MARRET précise que l'équipe municipale majoritaire croit en l'avenir du SCABB, à condition que les deux clubs historiques le SCBVG et l'ABLS poursuivent leur développement respectif, et que l'Arena et le Palais des Sports continuent d'accueillir conjointement les rencontres sportives.

S'agissant de la subvention, Monsieur MARRET rappelle qu'elle a été adoptée à l'unanimité, après avoir été préalablement présentée et discutée en groupe de travail. Il indique ne pas souhaiter commenter les décisions de financement prises par la Ville de Saint-Chamond, tout en soulignant que la Ville d'Andrézieux-Bouthéon apporte un soutien hors normes à ses associations.

Il revient ensuite sur la comparaison établie par le groupe Changeons de Cap entre le SCABB et l'UPAB. Il observe que de nombreux joueurs ont pu s'épanouir au sein de l'UPAB, et souligne qu'un ancien joueur de ce club évolue actuellement au SCABB en Pro B.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'un projet expérimental et rappelle que les subventions ont été définies et attribuées selon un barème validé par le Conseil Municipal.

2/ Décharge sauvage ZAC des Volons

En mars 2024, environ 720 tonnes d'immondices ont été découvertes dans la ZAC des Volons. 15 mois après ce désastre écologique, a-t-on identifié les coupables ? Qui va rembourser le nettoyage de cette zone (100 000 € sur 2024 et 54 000 € sur 2025) ? Quand aura lieu le point final de cette triste histoire ? Pouvez-vous nous rappeler les mesures correctives et coercitives mises en place pour éviter à nouveau ce vandalisme ?

Monsieur le Maire retrace brièvement l'historique de ce dossier. Il indique que la découverte de substances polluantes a entraîné une augmentation significative du coût de traitement des déchets, estimée à 50 000 € supplémentaires, s'ajoutant aux 100 000 € initialement prévus.

Il rappelle que la Commune a été accompagnée dans cette démarche par deux entreprises recommandées par l'ADEME, et annonce qu'une subvention d'un montant estimé à 20 000 € pourrait être obtenue dans ce cadre.

Il informe l'Assemblée que le dossier n'a pas encore été clôturé par le procureur de la République. Des éléments sont toujours en cours d'analyse par la police scientifique, et les services de gendarmerie demeurent mobilisés. Une action en justice sera engagée dès lors que les auteurs auront été identifiés.

Il appelle la population à faire preuve de respect envers la nature, l'espace public et de soutien à l'encontre des forces de l'ordre, des agents de propreté et des agents en charge de la collecte des déchets.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21 H55 et annonce la date du prochain conseil municipal qui se tiendra le 23 juin 2025.

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

